Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 9

Artikel: Gestion du Département militaire fédérale en 1883 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-336428

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

division ; dans le canton de Genève, ces fonctions continueront d'être remplies par la commission de recrutement de la Ire division ; quant au recrutement pour les armes spéciales dans ces arrondissements de recrutement, les officiers de recrutement s'entendront entre eux à cet égard.

Les officiers de recrutement communiqueront enfin à temps aux médecins de division, aux experts et à leurs remplaçants, ainsi qu'à l'expert en chef, appelé à participer au recrutement, les jours fixés pour la visite sanitaire et les examens. Ils veilleront, en outre, à ce que les divers secrétaires *remplissent exactement et proprement les livrets de service* des intéressés, et à ce qu'ils établissent de la même manière *les tableaux récapitulatifs des opérations du recrutement.*

Les officiers de recrutement sont invités à leur tour à observer les délais fixés, pour la remise des rapports, par le § 8 de l'ordonnance concernant la levée des hommes astreints au service, du 25 février 1878.

Les résultats doivent être récapitulés chaque jour, comme par le passé, et transmis par ordre des cantons au Département militaire fédéral.

Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite.)

Ensuite des *écoles préparatoires* qui ont eu lieu, 255 élèves ont été recommandés pour le brevet de lieutenant d'infanterie d'élite, soit 48 de moins que l'année précédente ; en outre, 108 élèves (117 en 1882), sortis des écoles préparatoires extraordinaires, ont pu être nommés au grade de lieutenant de landwehr.

256 officiers (dont 2 du génie) et 269 sous-officiers ont suivi les 6 *écoles de tir* de 1883. — Les résultats de tir des officiers et des sous-officiers sont en partie meilleurs et en partie moindres que ceux de l'année dernière, à l'exception toutefois de ceux obtenus aux cibles-figures qui, pour la plupart, sont un peu meilleurs. Les résultats des écoles de tir de sous-officiers ne sont plus de beaucoup inférieurs à ceux des écoles de tir d'officiers.

4812 hommes de l'élite et 4061 de la landwehr ont pris part aux exercices de tir obligatoires.

La Confédération a payé aux *sociétés volontaires de tir* fr. 205,892 à titre de subside. Ce chiffre était de fr. 245,167.80 en 1882. La diminution du total des sommes payées provient essentiellement du fait que la nouvelle ordonnance sur le tir volontaire a exigé un minimum de précision pour avoir droit au subside. L'autorité fédérale espère qu'il ne s'agit ici que d'un fait temporaire qui disparaîtra bientôt.

Il y a eu 3 *écoles centrales* cette année, savoir : école centrale I à Thoune, avec 63 officiers subalternes (43 d'infanterie, 6 de cavalerie, 6 d'artillerie et 2 du génie, ou 49 officiers de troupes et 14 adjudants). L'école centrale II, qui a eu lieu de même à Thoune, a été suivie par 28 capitaines et 7 instructeurs de IIme classe d'infanterie, ensemble 35 officiers. L'école centrale III a eu lieu à St-Gall avec 22 majors d'infanterie (19 d'élite et 3 de landwehr) et 4 majors d'artillerie. 7 majors d'infanterie suivaient cette école pour la seconde fois. Les résultats des 3 écoles étaient bons.

Missions à l'étranger. Les officiers ci-après ont été envoyés aux manœuvres d'automne d'armées étrangères :

En *Bavière :* MM. le colonel-brigadier Zollikofer, les lieutenants-colonels Benz et Scherz et le major Affolter.

En *Allemagne :* MM. le lieutenant-colonel Hebel, le capitaine Fierz et l'instructeur sanitaire Dr Bovet.

En *France :* MM. le colonel de Crousaz, le major Boy de la Tour et le major Testuz.

En *Italie :* MM. le colonel-brigadier Wirth et le major Parli.

En *Autriche :* M. le lieutenant-colonel Keller.

En outre, MM. le colonel de Grenus et le lieutenant- colonel Olbrecht ont été chargés d'étudier sur place l'organisation du service des subsistances de l'intendance française, et MM. le colonel-médecin en chef Ziegler et le Dr Fröhlich, instructeur sanitaire de 1re classe, ont été envoyés à l'exposition d'hygiène de Berlin.

On a obtenu l'autorisation d'envoyer faire un stage dans les armées étrangères en faveur de 2 officiers d'infanterie, 1 officier de cavalerie et 1 officier d'artillerie.

Les examens au *Polytechnicum* ont été suivis en 1883 par 16 élèves à la fin du semestre d'hiver et par 13 élèves à la fin du semestre d'été.

Cavalerie. — Achat de chevaux. Comme par le passé, les chevaux ont été achetés en partie dans le pays et, pour le plus grand nombre, dans le nord de l'Allemagne. A ce sujet, le rapport fédéral donne pour explication que l'autorité militaire, en se montrant moins difficile pour les chevaux du pays, en les payant à un bon prix et en augmentant les places d'achat, a montré les meilleures dispositions vis-à-vis des éleveurs, espérant que ceux-ci en tiendront compte en s'efforçant d'élever leurs produits de manière à ce qu'ils remplissent avant tout les conditions militaires exigées d'eux.

Qu'il nous soit permis toutefois de rappeler ici que la Suisse a déjà payé en Allemagne des sommes énormes pour les achats de chevaux faits dans ce pays et que, durant le cours des années 1875 à 1883, pour 482 chevaux achetés chez nous, 4259 nous sont arrivés de l'étranger. — En 1883, 404 chevaux ont été acquis à l'étranger et

34 seulement dans le pays, chiffre qui n'atteint pas la proportion des années précédentes. La moyenne des frais occasionnés par l'achat de chevaux à l'étranger en 1883 et au commencement de 1884 est de 133 fr. 59 par cheval et le prix d'acquisition de 1271 fr. 40.

Après 30 a 40 jours d'acclimatation, les chevaux ont été dressés dans quatre cours de remontes de 90 jours de durée, qui ont eu lieu à Zurich, Aarau, Berne et Lucerne. L'état de santé des chevaux a été excellent partout.

Ecoles de recrues. Les recrues ont reçu leur instruction préparatoire dans quatre cours préparatoires d'hiver, auxquels ont pris part 21 officiers et sous-officiers et 325 recrues. Ces cours ont produit un effet salutaire pour le développement des recrues.

267 recrues dragons ont été instruites dans trois écoles de recrues proprement dites, avec un effectif de cadres de 73 hommes. 15 gradés et 47 recrues ont suivi l'école de guides qui a eu lieu à Lucerne. On a instruit en 1883 50 dragons et 11 guides de moins que l'année précédente.

Si les détachements renfermaient de nouveau un certain nombre de recrues dont les qualités physiques et intellectuelles laissaient à désirer, on peut cependant constater une notable amélioration sous ce rapport vis-à-vis des années de recrutement antérieures. Les éléments réellement impropres avaient déjà pu être éliminés dans les cours préparatoires, ensorte que l'instruction dans les écoles en a été beaucoup facilitée et que l'on a, en outre, évité des dépenses inutiles.

Les résultats obtenus dans les diverses branches d'instruction ont été plus satisfaisants dans les écoles de recrues de dragons que dans celle des recrues de guides. S'il n'ont pas été aussi favorables dans cette dernière, cela provient essentiellement de l'époque tardive et par conséquent désavantageuse (novembre et décembre) où l'école de guides doit toujours avoir lieu.

Cours de répétition. Le 4e régiment de dragons et la 4e compagnie de guides ont pris part aux manœuvres de la IVe division. Les manœuvres de brigade de la Ve division ont été suivies par le 5e régiment de dragons et par les 5e et 11e compagnies de guides. Les escadrons du 1er régiment de dragons ont pris part aux manœuvres des régiments d'infanterie de la 1re division.

Les 2e, 3e, 6e, 7e et 8e régiments de dragons ont fait leurs cours de répétition par régiment, les 6e et 7e compagnies de guides l'ont fait séparément et les compagnies 1, 2 et 9, 3 et 10 et 8 et 12 l'ont fait simultanément dans cet ordre.

Sur un effectif de contrôle de 3095 cavaliers, 2659 ont assisté à ces différents services. En outre, des 436 hommes qui y avaient fait défaut, 149 on fait un cours complémentaire à Wintherthur et à Berne.

Les résultats généraux des cours de répétition de guides et de dragons ont été meilleurs que les années précédentes. Les évolutions sur le terrain se sont faites avec plus de précision et avec tranquillité. Dans les manœuvres de campagne, on a pu constater que les officiers, sous-officiers et un grand nombre de cavaliers se sont acquittés de leur tâche avec plus d'assurance qu'autrefois.

Les chevaux de ces cours étaient dans un état normal ; les cavaliers dont les chevaux n'étaient pas dans ce cas ont été dénoncés et leurs chevaux placés sous une surveillance de longue durée. Les chevaux qui étaient tout à fait en mauvais état ont été retirés à leurs cavaliers et transférés dans un dépôt fédéral pour y être entretenus et soignés, aux frais de leurs propriétaires, jusqu'à ce qu'ils soient rentrés dans leur état normal.

Les rapports sur les services rendus par la cavalerie pendant son action combinée avec l'infanterie ne s'expriment pas toujours favorablement à cet égard ; ils signalent notamment l'exécution défectueuse du service d'éclaireurs. Ce reproche est justifié, mais la faute n'est pas toujours du côté de la cavalerie. La bonne exécution de cette branche du service dépend en effet beaucoup de la précision des ordres donnés par les officiers supérieurs, et si cette précision fait défaut, la cavalerie erre à l'aventure, les chevaux sont surmenés inutilement et les résultats de cette chasse à courre ne donnent souvent lieu qu'à des rapports sans valeur.

A la suite de l'*école préparatoire d'officiers* d'Aarau, 8 élèves ont été nommés lieutenants de dragons et 2 lieutenants de guides.

5 officiers et 49 sous-officiers ont suivi l'école de cadres.

1997 cavaliers se sont présentés aux inspections de la landwehr. — Les cantons de Lucerne et de Bâle-Campagne n'avaient pas ordonné d'inspection en 1883.

Artillerie.

Ecoles de recrues. Le nombre des écoles de recrues de cette année s'est élevé à 12, savoir 6 pour l'artillerie de campagne (3 pour batteries attelées, 3 pour batteries attelées et colonnes de parc), 1 pour l'artillerie de montagne, 1 pour l'artillerie de position, 1 pour les artificiers et 3 pour le train d'armée. Les écoles de recrues de l'artillerie de montagne et des artificiers avaient été réunies sous un seul commandement ; la première comprenait les recrues de deux années, parce qu'il n'y avait pas eu d'école de recrues pour l'artillerie de montagne en 1882. L'école de recrues de l'artillerie de position n'a été suivie que par les recrues des compagnies de position de langue allemande ; en revanche, les recrues destinées aux compagnies de position de langue française ont été ajournées à 1884 afin de pouvoir former un détachement plus nombreux de recrues de langue française. Du reste, les écoles de recrues ont été organisées de la

même manière que celles de 1882. Les cours de maréchaux-ferrants ont eu lieu dans 4 écoles d'artillerie de campagne et dans 2 écoles de recrues du train d'armée; les cours de serruriers ont eu lieu dans deux écoles de recrues d'artillerie de campagne et le cours de selliers dans 1 école de recrues d'artillerie de campagne. Dans l'une des 3 écoles de recrues du train d'armée, on avait réuni, outre les officiers du train d'armée, un certain nombre d'officiers d'artillerie de campagne pour former une classe d'instruction spéciale où ils eurent ainsi l'occasion de se développer à fond dans l'équitation et dans le service du train.

1597 recrues de tous les genres d'artillerie, non compris 30 retardataires des années précédentes, ont achevé leur instruction dans ces différentes écoles. — En outre, celles-ci ont été suivies par 3 majors, 99 officiers subalternes et 307 sous-officiers, appointés, ouvriers et trompettes.

La participation, sur une plus grande échelle, de l'artillerie de campagne aux manœuvres d'armes combinées a été une cause de sacrifices de différentes natures pour l'artillerie, mais elle n'en a pas moins appris à reconnaître la valeur et l'utilité de ces manœuvres, ensorte qu'elle regretterait de voir diminuer cette participation. Il est seulement à désirer que les cours de répétition de régiments ne soient pas abrégés outre mesure par les marches considérables auxquelles les manœuvres combinées donnent généralement lieu.

Dans l'année 1883, toutes les unités de l'artillerie ont achevé le tour de rôle des huit premiers cours de répétition, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire. C'est avec une certaine satisfaction que l'on peut constater les progrès qui ont été faits pendant ce temps ; la ferme organisation qui a été donnée aux corps de troupes, le relèvement du corps des officiers et des sous-officiers, le perfectionnement et la discipline des troupes en général, ainsi que le développement auquel sont parvenues la conduite des corps de troupes et l'aptitude de ces derniers pour le service de campagne. Il reste encore sans doute beaucoup à améliorer et à perfectionner, mais une bonne base est acquise et la voie est tracée et aplanie pour faire encore plus de progrès dans le nouveau tour de rôle qui va s'ouvrir, moyennant qu'on ne donne pas trop d'extension aux *grandes* manœuvres au détriment des autres.

A cette occasion, on devra remettre les nouvelles pièces de 8,4 cm. aux batteries de 8 cm., dans la mesure où ces pièces remplaceront les anciennes dans les arsenaux, afin que la troupe puisse s'exercer avec la bouche à feu qui constitue en réalité son armement de campagne.

Les batteries 1 et 2 et la IIe division d'artillerie de position de landwehr ont aussi été appelées à un cours de répétition. Les batte-

ries sont entrées avec l'effectif prévu tandis que celui des compagnies de position était considérablement au-dessous.

(A suivre.)

Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La troisième conférence s'est tenue à Genève les 1-6 septembre, conformément au programme publié dans notre dernier numéro. Couronnée d'un plein succès, tant par ses sérieuses délibérations que par l'autorité des personnes qui y ont pris part, cette réunion contribuera certainement à fortifier l'œuvre de la Croix-Rouge et à resserrer les liens entre les divers Etats qui s'intéressent à cette institution humanitaire tendant à s'élargir davantage chaque jour.

La session a été ouverte lundi 4 septembre par un remarquable discours de M. le président G. Moynier souhaitant la bienvenue aux hôtes de tous pays que Genève recevait pour une semaine dans ses murs. Vingt gouvernements et vingt-cinq comités centraux de la Croix-Rouge étaient représentés par les délégués ci-après :

Allemagne. M. le Dr *Coler*, médecin-général, délégué du Gouvernement impérial.

M. le Dr *Roth*, médecin-général, médecin en chef du XIIe corps à Dresde, dél. du mintre saxon de la guerre.

M. de *Holleben*, Senats präsident, haut conseiller intime de justice, président du Comité Central, dél. du Comité Central prussien.

M. le Dr Julius *Port*, médecin supérieur d'état-major, dél. du C. C. bavarois.

M. de *Criegern-Thumitz*, conseiller intime de gouvernement, président du C. C., dél. du C. C. saxon.

M. *Hass*, conseiller de gouvernement, premier vice-président du C. C., dél. du C. C. prussien.

M. le Dr Friedrich von *Weech*, chambellan et conseiller intime d'archives, président des Comités unis, dél. du C. C. badois.

M. Otto *Sachs*, conseiller intime, membre du Tribunal administratif, vice-président, dél. du C. C. badois.

M. Albert *Ziegler*, pharmacien d'état-major en retraite, secrétaire du C. C. badois, dél. du C. C. badois.

M. le comte Emerich d'*Arco-Valley*, dél. du C. C. bavarois.

M. le Dr *Gurlt*, professeur de chirurgie, dél. du C. C. prussien.

M. le Dr R. *Hepke*, conseiller intime de légation, dél. du C. C. prussien.